DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG nº 93.013

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

8 Février 1993 8 Février 1993

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM.BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 28

OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL REGIONAL

Pierre et Marie CURIE à ROYAN DESIGNATION D'UN TROISIEME MEMBRE

VOTE: 4 Abstentions - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Conseil Municipal a désigné comme représentants pour faire partie du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Régional Pierre et Marie CURIE Madame PARROU Marie-Christine et Monsieur GAVEN Claude.

La réglementation en vigueur stipule que le Conseil d'Administration des Collèges et des Lycées doit comprendre trois représentants de la Commune siège de l'établissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Monsieur Pierre RAULT pour siéger en tant que représentant de la Ville au sein des Conseils d'Administration du Lycée Professionnel Régional Pierre et Marie CURIE.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort le 24 FEVRIER 1993 Application Loi Nº82213 du 2 Mars 1982 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS